

**DÉCLARATION RELATIVE AUX COÛTS FINAUX**

**PROGRAMME DE PROMOTION INTERNATIONALE - PARTICIPATION AUX FESTIVALS ET  
ÉVÉNEMENTS INTERNATIONAUX**

Titre du Projet : \_\_\_\_\_

Requérant : \_\_\_\_\_

Festival : \_\_\_\_\_ Statut de la première : \_\_\_\_\_

No. dossier de Téléfilm : \_\_\_\_\_

- Le Requérant déclare et garantit que les Coûts admissibles réclamés dans le contrat de financement de Téléfilm n'ont pas été assumés par le Festival ou une quelque autre entité;

ET

*Cocher l'une ou l'autre de ces options :*

- Le Requérant a payé tous les Coûts admissibles réclamés dans le contrat de financement de Téléfilm;

OU

- Le Requérant a payé des coûts moindres que les Coûts admissibles réclamés dans le contrat de financement de Téléfilm. Les écarts entre les Coûts admissibles réclamés et les coûts réellement payés sont de :

Catégories de coûts	Coûts réclamés dans le contrat de Téléfilm (\$CAN)	Coûts payés (\$CAN)
<b>Frais de voyage*</b>		
Presse et promotion		
Copie(s) de film		

*\*Les **frais de voyage** comprennent : hébergement, transport (avion, train, taxi, location de voiture), repas. Téléfilm ne participe pas aux frais de voyage lorsque le festival ou le marché couvre à la fois l'hébergement et le billet d'avion.*

Conformément au contrat de financement signé entre le Requérant et Téléfilm pour le Projet, Téléfilm se réserve le droit d'exiger toutes les pièces justificatives au soutien des Coûts admissibles réclamés par le Requérant et d'être remboursée de tout montant représentant la différence entre le montant des Coûts admissibles réclamés par le Requérant et le montant des Coûts admissibles réellement payés.

Toutes les déclarations à la présente sont exactes, vraies et complètes.

Signature \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Titre \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**SECTION RÉSERVÉE À L'USAGE DE TÉLÉFILM:**

*À remplir si les coûts engagés sont différents des coûts réclamés dans le contrat de financement*

- Les coûts engagés par le Requérant correspondent aux montants réclamés dans le contrat de financement de Téléfilm
- Les écarts entre la participation financière de Téléfilm et les Coûts admissibles payés par le Requérant sont les suivants :
- % dans la catégorie Frais de voyage
- % dans la catégorie Presse et promotion
- % dans la catégorie Copie(s) de film

Les écarts sont acceptables

ou

Remboursement recommandé : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Analyste

\_\_\_\_\_

Date

*À remplir par le Directeur délégué – Relations d'affaires*

\_\_\_\_\_

Directeur délégué

\_\_\_\_\_

Date